



Traité Baba Metsia

Michna 2 - Chapitre 2

וְאֵלוֹ תֵיב לְהַכְרִיז׃
מִצָּא פְרוֹת בְּכָלִי,
אוֹ כָלִי כְמוֹת שְׁהוּא,
מְעוֹת בְּכִיס,
אוֹ כִיס כְּמוֹת שְׁהוּא,
צְבוּרֵי פְרוֹת,
צְבוּרֵי מְעוֹת,
שְׁלֶשָׁה מְטַבְּעוֹת זֶה עַל גְּבִי זֶה,
כְּרֻכּוֹת בְּרִשּׁוֹת הַיְחִיד,
וְכַכְרוֹת שְׁלִבְעַל הַבַּיִת,
וְגִזֵּי צֶמֶר הַלְקוּחוֹת מִבֵּית הָאֱמֹן,
כְּדֵי יֵין וְכְדֵי שֶׁמֶן,
תֵיב לְהַכְרִיז.

Quelles sont celles que l'on est tenu de publier ? Lorsqu'on aura trouvé : des fruits dans un ustensile, ou un objet tel quel, des pièces dans une bourse, ou une bourse telle quelle, des piles de fruits, des piles de pièces, trois pièces l'une sur l'autre, des petites gerbes dans un Domaine Privé, du pain d'un particulier, [des paquets de] laine, tels qu'on les achète chez un artisan, des cruches de vin, des cruches d'huile...telles sont les [trouvailles] que l'on devra publier.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions